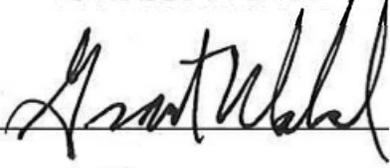
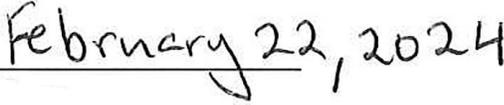


DÉCLARATION ANNUELLE DE LA PERSONNE PRÉSIDENTE DU CONSEIL : CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nom Grant B. Walsh	Poste <i>Personne présidente du conseil</i>
Organisme <i>Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail</i>	Année 2023
Conformément à la Loi sur la fonction publique de l'Ontario, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) a adopté son propre ensemble de règles en matière de conflits d'intérêts, lesdites règles ayant été approuvées par le conseil d'administration et examinées et publiées sur le site Web de la personne commissaire aux conflits d'intérêts de l'Ontario.	
1. Par la présente, je certifie que chaque membre du conseil d'administration a confirmé avoir examiné la politique sur les conflits d'intérêts de la WSIB (<i>Politique sur les conflits d'intérêts visant les employés ainsi que les membres du conseil d'administration, actuels et anciens, de la WSIB</i>) et la respecter.	
2. Par la présente, je certifie que la conformité à ce document fait partie intégrante de la nomination d'un ou d'une membre du conseil d'administration de la WSIB.	
3. Par la présente, je certifie que cette déclaration sera fournie au ministère du Travail avant le 31 décembre 2023.	
 _____ Signature	 _____ Date
4. Retournez le présent formulaire à la personne secrétaire générale une fois rempli.	